

le service public, et qui se sont enrôlés ou qui s'enrôleront pour prendre part à la guerre.

Sir LYMAN MELVIN JONES: Le service public comprend celui que rend le soldat qui est allé combattre pour son pays.

L'honorable M. LOUGHEED: Non, j'ai voulu désigner par service public le service civil.

Sir LYMAN MELVIN JONES: Par conséquent, si les familles des employés civils en question savent, et si ceux qui leur fournissent à crédit, de mois en mois, ce dont elles ont besoin, savent, de leur côté que le Gouvernement continuera à payer à ceux-ci une partie importante de leurs salaires pour leurs familles, et que ce traitement sera payé régulièrement tous les mois, tous seront alors très satisfaits.

L'honorable M. McKAY (Cap-Breton): Ce fonds patriotique devra être administré avec un grand soin, et ce sera une chose très difficile. Je sais par expérience combien il est difficile d'administrer des fonds de secours de ce genre. Puis, si l'on tient compte de l'étendue du travail à faire pour secourir les différentes familles ayant des droits à ce fonds patriotique; si l'on considère les mesures à prendre pour assurer une distribution équitable de ce fonds à tous les réclamants, l'on aura une idée de la lourdeur de la tâche que les administrateurs du fonds auront à remplir. Il faut que la distribution soit faite d'après une bonne méthode, si non elle provoquera bientôt des récriminations. Les observations que vient de faire mon honorable ami son judicieuses. Il a touché le véritable point. Il importe que cette question de secours soit discutée à fond dès maintenant et que nous arrivions à une parfaite entente, afin que nous puissions renseigner les intéressés lorsque nous serons de retour dans nos foyers. Il faut qu'il soit définitivement compris que le Gouvernement du Canada agira de concert et conjointement avec la corporation du fonds patriotique, afin que l'objet de la loi que l'on nous soumet présentement soit rigoureusement atteint, ou que le but de cette loi ne soit pas manqué. Tout le pays serait témoin d'un triste état de choses, si un grand nombre de familles, comptant sur ce fonds patriotique pour nourrir leurs enfants, n'obtenaient pas de ce fonds ce qu'elles attendent. J'approuve entièrement tout ce qui a été dit sur ce sujet. Mais je crois que mon honorable ami (sir Lyman Melvin Jones), qui vient de reprendre son siège, s'est tout à fait trompé relativement

L'hon. M. LOUGHEED.

aux employés du service civil. Il s'agit simplement de ceux de ces employés qui se sont enrôlés ou qui s'enrôleront pour faire partie de nos contingents militaires, et non des autres membres de ces contingents.

L'honorable M. CLORAN: L'idée que je me fais de la présente situation est semblable à celle exprimée par le ministre de la guerre de la Grande-Bretagne, Lord Kitchener qui, l'autre jour, a adressé une proclamation au peuple anglais, et à l'Empire chacun de ne pas trop s'empressez à verser sa contribution au fonds patriotique. Le ministre de la guerre de la Grande-Bretagne sait ce qu'il dit, et il conseille à ses concitoyens de la Grande-Bretagne et de l'Empire britannique de ne pas dénouer les cordons de leur bourse pour ce fonds patriotique avant que le besoin devienne urgent. Notez-le bien. Cette déclaration émane du ministère de la guerre de la Grande-Bretagne. Le Gouvernement du Canada, ferait bien, dans les présentes circonstances, de suivre cet exemple. Un besoin immédiat de créer des fonds de secours n'existe, donc, pas encore. Ces fonds seront peut-être nécessaires dans un, deux ou trois mois d'ici. C'est une tâche très agréable pour les gens riches, ou les dames qui ont des loisirs à leur disposition de solliciter, aujourd'hui des souscriptions au fonds patriotique en question; mais ce travail n'est pas encore absolument nécessaire. Lord Kitchener nous dit: "Réservez votre argent pour les durs mois qui nous viennent." Tel est l'avertissement donné au peuple de la Grande-Bretagne par le ministre de la guerre, Lord Kitchener, et j'attire l'attention de l'honorable ministre dirigeant le Sénat et du Gouvernement sur cet avertissement. Je ne trouve pas à redire à ce que quelqu'un souscrive \$1 ou \$100 à ce fonds patriotique; mais que cette souscription soit faite en temps et lieu. Je crois avec l'honorable sénateur de Saint-Jean (l'hon. M. Daniel) que tous ces fonds de secours recueillis dans les cités, les villes, les villages et hameaux devraient être concentrés sous le contrôle du Gouvernement fédéral, et, comme il le dit, qu'ils ne soient pas émiettés ici et là sans le discernement requis. Cet argent prélevé dans les cités, les villes, les villages, les hameaux et cantons, devrait être confié à un comité relevant du Gouvernement.

L'honorable sénateur de Saint-Jean a fait une suggestion que l'honorable ministre dirigeant ferait bien de communiquer à ses